

DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL GENERAL

HAUTES-PYRENEES

Mercredi
1^{er}
février
2012

La numérisation des salles de cinéma en milieu rural



Après les télécommunications, la télévision ou la radio, c'est au tour du cinéma de faire sa révolution numérique. Finies les bobines de film argentique en 35 mm, lourdes, coûteuses, fragiles et encombrantes, place aux films enregistrés sur supports numériques. Au-delà de la révolution technologique, le cinéma numérique est aussi un enjeu économique, social, culturel et territorial. A ce titre, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, en partenariat avec le Parvis, organise la participation des acteurs publics (État, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Centre National de la Cinématographie) pour assurer, avant l'été 2012, le passage vers le tout numérique des 13 petites salles de cinéma en milieu rural.

Les 13 salles numériques dans les Hautes-Pyrénées :

Le Maintenon (Bagnères-de-Bigorre),
le Casino (Cauterets),
la Maison de la Vallée (Luz-Saint-Sauveur),
la Maison du Savoir (Saint-Laurent-de-Neste),
le Lalano (Lalanne-Trie),
le Palais (Lourdes),
l'Arixo (Loudenvielle),
le Casino (Capvern),
Cinévic (Vic-en-Bigorre),
le Casino (Argelès-Gazost),
le Magnoac (Cizos),
le Refuge (Barèges)
et la Maison du Val d'Azun (Arrens-Marsous).

CONTACT PRESSE :

Olivier Grosclaude
Directeur des Actions Culturelles
05 62 56 77 90
olivier.grosclaude@cg65.fr

Du cinéma sur bobine au cinéma numérique, une révolution technologique

Le cinéma numérique est né en 1999, après une incroyable longévité de plus de 100 ans du film argentique. Il s'est développé progressivement avant de connaître une forte accélération, fin 2009, avec le succès planétaire du film « Avatar » de James Cameron.

Rien à voir avec l'apparition du son ou de la couleur, avec le numérique, le cinéma connaît le plus grand bouleversement de son histoire.

• Une qualité d'image exceptionnelle bien supérieure à la pellicule :

Les images sont plus pures, plus réalistes, d'une grande netteté avec des couleurs toujours aussi vives à chaque projection.

• Une qualité d'image inaltérable :

Diffusés sur disque dur ou par Internet, les films numériques sont à l'abri des éraflures et de la décoloration. Du fait de leur dématérialisation, ils ne risquent pas, contrairement aux bobines, de s'user durant leur transport.

• Une grande souplesse dans la programmation de chaque salle de cinéma :

L'impact le plus immédiat de la numérisation du cinéma porte sur la circulation des films. Jusqu'à présent, les bobines argentiques (pesant près de 30kg) étaient coûteuses à produire et à transporter. En outre, les petites salles devaient attendre de récupérer les bobines de films après la projection dans un autre cinéma. Désormais, les films numériques sont distribués sur disque dur, faciles à transporter (quelques centaines de grammes) et à répliquer, ou via les réseaux internet haut débit. Cela facilite la circulation des films et permet une plus grande souplesse dans la programmation.

• Une plus grande diversité de la programmation culturelle des salles de cinéma :

La numérisation des salles donne accès notamment aux films en 3D mais aussi à des contenus alternatifs tels que les concerts « live » ou les événements sportifs.

La révolution numérique met en péril les petits cinémas

La transition vers le numérique engendre des coûts importants pour les salles de cinéma qui doivent investir dans l'équipement et le réaménagement de leurs matériels et cabines de projection.

Le coût moyen par salle est estimé à **97 000 € HT** et comprend l'installation d'un projecteur numérique, d'un serveur ainsi que les différentes interfaces d'utilisation et de stockage (système 3D, dolby, aménagement des cabines, climatisation, etc.).

L'enjeu de la numérisation ne se pose pas dans les mêmes termes pour les réseaux multiplex et pour les petites salles de cinéma rurales et indépendantes.

Les propriétaires (Communes et Communautés de Communes) et les exploitants de ces petites salles de proximité ne sont pas en mesure de financer l'équipement numérique sans une aide publique.

Quelques chiffres

97 000 € HT :
le coût
d'équipement numérique
d'une petite salle.

Le cinéma numérique en milieu rural : un enjeu économique, social, culturel et territorial

L'équipement numérique de nos salles de cinéma en milieu rural est incontournable. En effet, lui seul permet de garantir :

- L'attractivité des petites salles (conurrencées par les multiplex) et plus largement des territoires ruraux.
- La pérennité de ces salles qui seront tôt ou tard confrontées à la disparition des bobines et ne pourront plus proposer de programmation cinéma.
- L'accès des Haut-Pyrénéens à la culture, source de richesse et de développement pour notre territoire.

Ainsi, l'équipement numérique des cinémas de proximité est devenu un enjeu à la fois économique, social, culturel et territorial qui touche les collectivités locales.

C'est pourquoi, le Conseil Général est intervenu pour soutenir financièrement l'équipement numérique des salles et mobiliser sur ce projet les aides financières de l'Etat, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Route numérique 65 ». Associée à la démarche, la Région apporte également une aide financière dans le cadre de son Plan de Numérisation. Au total, plus de 730 000 € de subventions publiques ont contribué au financement de l'équipement numérique des salles des Hautes-Pyrénées.

De plus, le réseau Ciné Parvis 65, qui exploite 12 salles de cinéma dans les Hautes-Pyrénées, a obtenu une aide financière du Centre National du Cinéma (CNC), sous forme d'avance remboursable et/ou subvention complémentaire.

Enfin, la part d'autofinancement relève des Communes ou Communautés de Communes, propriétaires et/ou exploitants des salles concernées.

Au-delà de l'équipement numérique, le projet prévoit aussi la formation des projectionnistes car cette évolution technologique entraîne une modification du métier. En dehors de celles dispensées par les installateurs, la Parvis a organisé trois sessions de formation de quatre jours qui auront lieu en février et mars, au cinéma le Maintenon à Bagnères-de-Bigorre. Par ailleurs, **une gouvernance du réseau départemental en partenariat avec la Scène Nationale du Parvis sera mise en place.**

Les partenaires du projet

Communes et intercommunalités propriétaires et exploitants des salles de cinéma de petite et moyenne taille ; Scène Nationale du Parvis et son réseau Ciné Parvis 65 ; Centre National de la Cinématographie (CNC) ; Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

Le calendrier du projet

L'année 2011 a été consacrée à la programmation des équipements numériques et au montage des plans de financement avec les partenaires du projet. Au 1^{er} janvier 2012, la plupart des salles ont engagé ou sont prêtes à engager les travaux et les salles devraient toutes être équipées pour l'été prochain. En février 2012, les cinémas de Bagnères-de-Bigorre, Barèges, Ibos, Lourdes et Loudenvielle seront en mesure de projeter des films numériques. Les formations de projectionnistes sont également programmées et seront organisées sur le premier trimestre 2012. L'année 2012 verra l'animation du réseau départemental et l'expérimentation d'une nouvelle gouvernance centrée sur la mutualisation et le travail en réseau sur tout le département.

Quelques chiffres

478 800 € :
subvention de l'État soit
37 645€ par salle
(27 060€ pour
Vic-en-Bigorre qui n'est
pas située en Zone de
Revitalisation Rurale)

200 000 € :
subvention du
Conseil Régional de
Midi-Pyrénées pour
12 des 13 salles
(l'équipement à Arrens-
Marsous fera l'objet d'un
examen particulier du
fait de son statut de salle
itinérante)

56 000 €
subvention du
Conseil Général,
coordinateur du
partenariat financier

avance remboursable
et subvention
complémentaire :
aide du Centre National
de la Cinématographie
(CNC) pour 6 salles

10 à 30 %
du coût de l'opération :
la part
d'autofinancement à la
charge des Communes
et Communautés de
Communes propriétaires
et/ou exploitants
des salles

En savoir plus sur le Pôle d'Excellence Rurale (PER)

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées a été retenu parmi les 114 dossiers labellisés au titre de l'appel à projets Pôles d'Excellence Rurale lancé conjointement en début d'année 2010 par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et le Ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire. Le PER départemental «Route numérique 65», porté par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, a pour objet de moderniser et structurer l'offre de services culturels sur le territoire rural, par l'utilisation des technologies numériques, dans une logique de réseau mutualisé et organisé au niveau départemental.

Le PER numérique départemental, s'appuie sur 3 opérations complémentaires

- la numérisation des salles de cinéma rural, dans le cadre d'un réseau mutualisé à l'échelle départementale ;
- l'aménagement d'un espace multimédia à l'abbaye de l'Escaladieu, dédié à la connaissance du monde cistercien d'hier et d'aujourd'hui à travers l'Europe, en lien avec la Route européenne des abbayes cisterciennes, itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ;
- la mise en réseau numérique des points de lecture publique desservis par la Médiathèque départementale.

CONTACT PRESSE :

Olivier Grosclaude
Directeur des Actions Culturelles
05 62 56 77 90
olivier.grosclaude@cg65.fr